

LAPOUTROIE

68650



ARRETE N° 42/2025

Le Maire de Lapoutroie,

- **Vu** les articles L 2213-1 et -2, L 2542-1 à -3 du CGCT,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière,
- **Vu** la demande d'intervention sur le domaine public communal déposée par la Société GROLLEMUND LABOROUTES GRAND EST en date du 16 mai 2025 pour des travaux d'auscultation de voirie sur la rue du Général Dufieux, rue de l'Abbé Simon, rue du Foyer Saint-Martin et Place du Général De Gaulle à LAPOUTROIE 68650
- **Considérant** qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en réglementant la circulation des véhicules et en maintenant la sécurité des usagers,

ARRETE

Art.1 : Des travaux d'auscultation de voirie seront réalisés par la Société GROLLEMUND LABOROUTES GRAND EST (1, rue Des Vosges - 68127 NIEDERHERGHEIM) rue du Général Dufieux, rue de l'Abbé Simon, rue du Foyer Saint-Martin et Place du Général De à LAPOUTROIE 68650, dans une période allant du vendredi 30 mai au vendredi 13 juin 2025. Les essais se dérouleront en demi-chaussée. (voir plan en annexe)

Art.2 : Pour permettre la réalisation des essais ci-dessous :

1. Mesures de la déflexion : réalisées à l'avancé par charge roulante (passage d'un camion chargé à environ 5 Km/h) sur l'ensemble de la rue du général Dufieux
2. Carottages d'enrobés
3. Sondage à la pelle
4. Essais de perméabilité in situ.

La circulation sera perturbée et réduite sur l'emprise du chantier et la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h pendant toute la durée des travaux. Le stationnement sera interdit.

Art.3 : La signalisation résultant des restrictions de circulation exposées ci-dessus sera effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière par l'entreprise GROLLEMUND LABOROUTES GRAND EST (panneaux travailleurs)

Art.4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

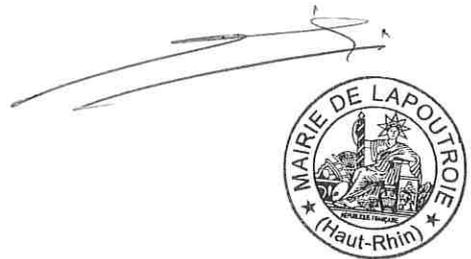
Art.5: Le responsable des services techniques, l'entreprise GROLLEMUND LABOROUTES GRAND EST, la Brigade de gendarmerie de Lapoutroie sont chargés de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera affichée sur le tableau officiel. Une copie sera transmise pour information au service déchets de la CCVK et aux transporteurs de bus.

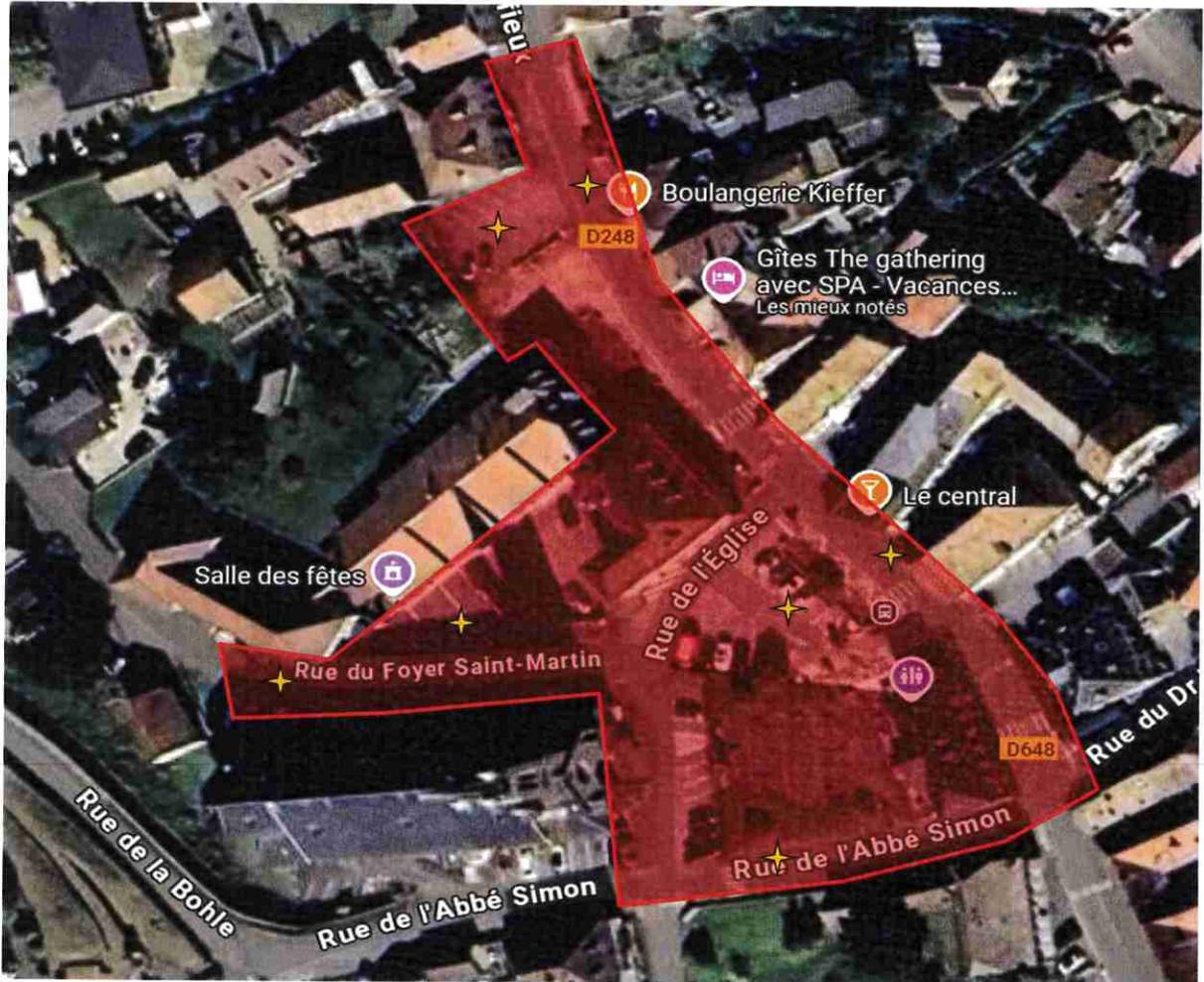
Lapoutroie, le 19 mai 2025

Le Maire,

Philippe GIRARDIN.

*Certifié exécutoire
compte tenu de son affichage le 2025*





✦ : Emplacements prévisionnels des essais